

BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRINCIPAL & BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

COMMUNE DE SAINT-BENOIT

TABLE DES MATIERES

.....	0
I. BUDGET PRIMITIF 2023 – LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL.....	2
A. RAPPEL REGLEMENTAIRE	2
B. CONTEXTE mondial	2
C. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023.....	3
1. Les impacts de la Loi de Finances 2023.....	3
2. La trajectoire proposée par le CONTRAT COROM.....	3
(1) Un travail partenarial avec les services de l'Etat.....	3
(2) La recherche d'économies dans les charges générales.....	3
(3) L'optimisation de la masse salariale.....	4
(4) Les recettes.....	4
(5) L'investissement.....	4
(6) La dette.....	6
II. BUDGET PRIMITIF 2023 – LE BUDGET PRINCIPAL	7
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
1. Les recettes de fonctionnement.....	7
a) Détail des recettes de fonctionnement	7
2. Les dépenses de fonctionnement.....	9
a) Détail des dépenses de fonctionnement.....	9
B. SECTION D'INVESTISSEMENT	11
1. Les recettes d'investissement.....	11
a) Détail des recettes d'investissement	11
2. Les dépenses d'investissement.....	12
a) Détail des dépenses d'investissement	12
b) Détail des dépenses d'équipement 2023	13
III. BUDGET PRIMITIF 2023 - LE BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE.....	15
A. BUDGET FOSSOYAGE	15
1. Section de fonctionnement	15
2. Section d'investissement.....	15
IV. BUDGET PRIMITIF 2023 – LE BUDGET CONSOLIDÉ	16

I. BUDGET PRIMITIF 2023 – LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

A. RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant: « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Le présent rapport permet de répondre à cette obligation.

B. CONTEXTE MONDIAL

C'est dans un **contexte mondial tendu** que la ville a préparé le budget 2023 en tenant compte du contrat COROM et des orientations de la loi de finance 2023.

1-Ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie.

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement couteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti. L'évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l'activité attendue fin 2022.

2-France : plus faible poussée inflationniste de la zone Euro

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5 % en moyenne en 2022.

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021.

La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux record qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage.

Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par des mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022.

L'apurement de la dette fournisseur s'est poursuivi. Une attention particulière sera portée en 2023 afin d'améliorer le délai global de paiement.

Le suivi des engagements s'est amélioré et de nouvelles fiches de procédures mises en œuvre, ainsi qu'une nouvelle organisation à la direction des finances.

La prise en main du logiciel ESEDIT pour la gestion financière se poursuit en 2023 en intégrant le module LEGIMARCHE.

Toutefois, la Ville est confrontée à la hausse des fournitures et depuis 2022 de nombreux fournisseurs n'hésitent pas à résilier les marchés du fait des prix qui explosent (ex. marché de fournitures des produits d'entretien et d'hygiène). Ainsi, le nouveau marché de bus attribué à la fin de l'année a vu les prix unitaires multipliés par trois et le montant initialement prévu permettra de tenir tout juste la moitié de l'année. De la même manière, le marché de restauration scolaire, prévoyait, dès la deuxième année, une révision de prix tenant compte de l'inflation et générant ainsi environ 250 k€ de plus qu'en 2022.

C'est dans cette logique que la Ville projette d'inscrire à ce chapitre 9.9 millions d'Euros.

(3) L'OPTIMISATION DE LA MASSE SALARIALE

La ville a dû faire face en 2022 aux augmentations du SMIC et du point d'indice de la fonction publique pour un coût estimé à 1.2 million d'euros sur l'exercice 2023.

Elle a réalisé en 2022 une dépense de 38 626 713.00 € en charges de personnel.

Poursuivant son action envers ses agents, la ville a adhéré en 2022 au CNAS pour un coût estimé en année pleine de 230 000 euros ;

Dès le 1^{er} janvier 2023 elle met en œuvre le RIFSEEP pour un coût complémentaire de 560 000 d'euros.

Afin de renforcer l'encadrement des services, une enveloppe de 350 000 € a été réservée en 2023. Cette somme représente un peu moins de la moitié des départs en retraite (à ce jour 800 k€ estimé selon les départs réels déjà enregistrés). Ainsi, la masse salariale de 2023 s'établira autour de 39.9 millions d'euros.

(4) LES RECETTES

(A) LES VENTES DE FONCIERS ET D'ACTIFS

En 2023, la vente des parts de la SEMAC sera réalisée pour un montant de 9 millions d'euros.

(B) L'AMELIORATION DES BASES FISCALES

Les taux de la fiscalité locale seront maintenus. La Ville poursuit son action pour tendre vers une amélioration de ses bases fiscales grâce à un travail de terrain mené par une brigade de l'observatoire fiscal qui travaille en lien étroit avec la DGFIP.

(C) Un Octroi mer et un FRDE en nette augmentation

La ville percevra un octroi de mer à hauteur de 18.436 millions d'euros en 2023 soit une augmentation de l'ordre de 10.56% par rapport à 2022. La ville a perçu 1.284 million d'euros pour le FRDE en 2023 pour 74 359 euros en 2022.

(D) DGF et DACOM

La ville devrait percevoir en 2023 une DGF en légère diminution et une DACOM en progression soutenue (dernière année de la réforme). A ce jour, aucune notification n'est parvenue à la ville.

(5) L'INVESTISSEMENT

En 2023, la Ville retrouve une véritable marge d'investissement cette année grâce aux efforts faits en section de fonctionnement sur les trois derniers exercices budgétaires et à la concrétisation de la vente des parts de la SEMAC. La Ville engagera donc un programme d'investissement conséquent estimé à 20 millions d'euros, y compris les restes à

réaliser, en en utilisant au mieux les dispositifs mis en œuvre par nos partenaires (ETAT, DEPARTEMENT, REGION, CIREST...). Ce programme s'inscrit dans la PPI 2023-2026.

A noter que ce programme ne fera pas appel à l'emprunt en 2023.

Ainsi, les projets dont les subventions étaient déjà garanties depuis plusieurs années maintenant pourront enfin sortir de terre, à l'image du Pôle d'insertion de Sainte Anne (2 millions d'Euros). La deuxième tranche de l'Ecole Denise Salai devrait être livrée au mois d'octobre et pèse encore pour près de 3.7 millions Euros en 2023.

De nouveaux projets viennent s'ajouter en fonds propres comme la réimplantation de la bibliothèque de Sainte Anne dans les jardins de la Mairie Annexe (300 k€) alors que le précédent projet prévoyait sa suppression pure et simple.

Les Ron Koze à la fin de l'année 2021 ont fait ressortir un vrai besoin des habitants d'aires de jeux dans les quartiers, là encore l'année 2023 permet de dégager des financements sur fonds propres (360 k€) pour en réhabiliter ou en créer en concertation avec les citoyens.

Par ailleurs, la Ville a sollicité une subvention régionale (40 k€, financement à 80%) pour ré ouvrir la piscine du Butor pour la prochaine rentrée scolaire et ainsi garantir aux scolaires bénédictins des créneaux de savoir nager. Consciente que cet équipement n'est pas suffisant, la Ville a engagé dès 2021 des études pour la construction d'une nouvelle piscine à Sainte Anne. Le scénario a été validé, les études opérationnelles sont en cours et le premier coup de pioche est prévu à la fin du premier semestre 2024 (coût total estimé à ce jour 8.5 millions d'Euros).

Globalement, les équipements communaux souffrent d'un défaut d'entretien, héritage des précédentes mandatures, à tel point que certains d'entre eux ne pourront même plus être rénovés engendrant des coûts faramineux pour la Ville. Ainsi, la mandature a fait le choix de prioriser en axant d'une part sur les travaux urgents d'étanchéité et de mises aux normes des écoles et des bâtiments administratifs (500 k€) et d'autre part sur les réhabilitations des maisons de quartier (350 k€). En parallèle, la Ville a porté des études en 2022 sur 3 écoles qui vont se traduire cette année par des études opérationnelles. Deux écoles sur les 3 étudiées pourraient être reconstruites sur du foncier à proximité au vue de l'état avancé de dégradation, les scénarii seront validés cette année avec la communauté éducative pour entrer dans les phases d'études opérationnelles et concours de maîtrise d'œuvre sur la fin de l'année. Enfin, l'école élémentaire Girofles situé dans le périmètre NPNRU sera entièrement reconstruire sur le foncier de la SIDR Labourdonnais 22 (coût estimé à ce jour 8.5 millions d'euros).

La Ville poursuivra ce travail d'études préliminaires avec trois nouvelles écoles cibles en 2023 (262 k€) et entamera le même travail sur les équipements sportifs (80 k€) afin de rebâtir progressivement les services publics.

Le NPNRU est quant à lui en phase opérationnel depuis la fin de l'année dernière puisque la démolition d'une partie de la résidence Europe est maintenant achevée. La SHLMR a également été attributaire du marché de mandat de travaux lancé par la Ville en 2022 pour concevoir et réaliser le mail menant d'Europe au Parc Fragrance. Les consultations habitantes devraient démarrer au premier semestre de cette année. Sur le secteur Girofles / Labourdonnais, le scénario a été validé en comité de pilotage dans lequel de nouveaux équipements sont prévus d'ici 2027. En attendant, une concertation avec les habitants démarre au premier trimestre concernant l'aménagement d'un nouveau parc public sur du foncier communal près de la résidence Atalante (180 k€) en lien avec la réhabilitation du LudoParc (100 k€) pour une livraison attendue à la fin de l'année.

L'autre gros volet investissement de la Ville en 2023 porte sur de l'acquisition massive de mobiliers, outils, engins, véhicules ... à destination des agents et des usagers en mobilisant une grosse partie de l'enveloppe du Pacte de Solidarité Territoriale (PST 2) du Département. En effet, le matériel communal hors d'âge ne permet pas de rendre un service public de qualité, aussi une enveloppe de 950 k€ est fléchée sur des camions, débroussailleuses, roto-broyeur, souffleurs, véhicules légers électriques. Les routes communales seront également rénovées grâce à un marché à commandes de voiries (500 k€). Enfin, les écoles bénéficieront d'une grosse somme pour améliorer le cadre de vie quotidien des usagers : les mobiliers scolaires et de restauration, les rideaux ignifugés et les ventilateurs seront remplacés (700 k€), les derniers crédits du FIIS seront mobilisés en complément du PST 2.

(6) LA DETTE

L'encours de la dette s'élève à 30.448 millions d'euros pour 31 contrats actifs au 1^{er} janvier 2023. Cette dette s'éteint à l'horizon 2040. L'annuité de 2023 s'élève à 4.832 millions d'euros. La Ville présente donc à ce jour des ratios de désendettement excellents (4 années alors que la valeur moyenne pour les communes est plutôt autour de 6 ans). De même le taux de capacité d'autofinancement autour de 12.6% en projection 2023 démontre une bonne santé financière des comptes communaux.

La ville n'envisage pas d'avoir recours à l'emprunt cette année.

C'est dans ce contexte que nous avons établi les grandes lignes de notre Budget 2023.

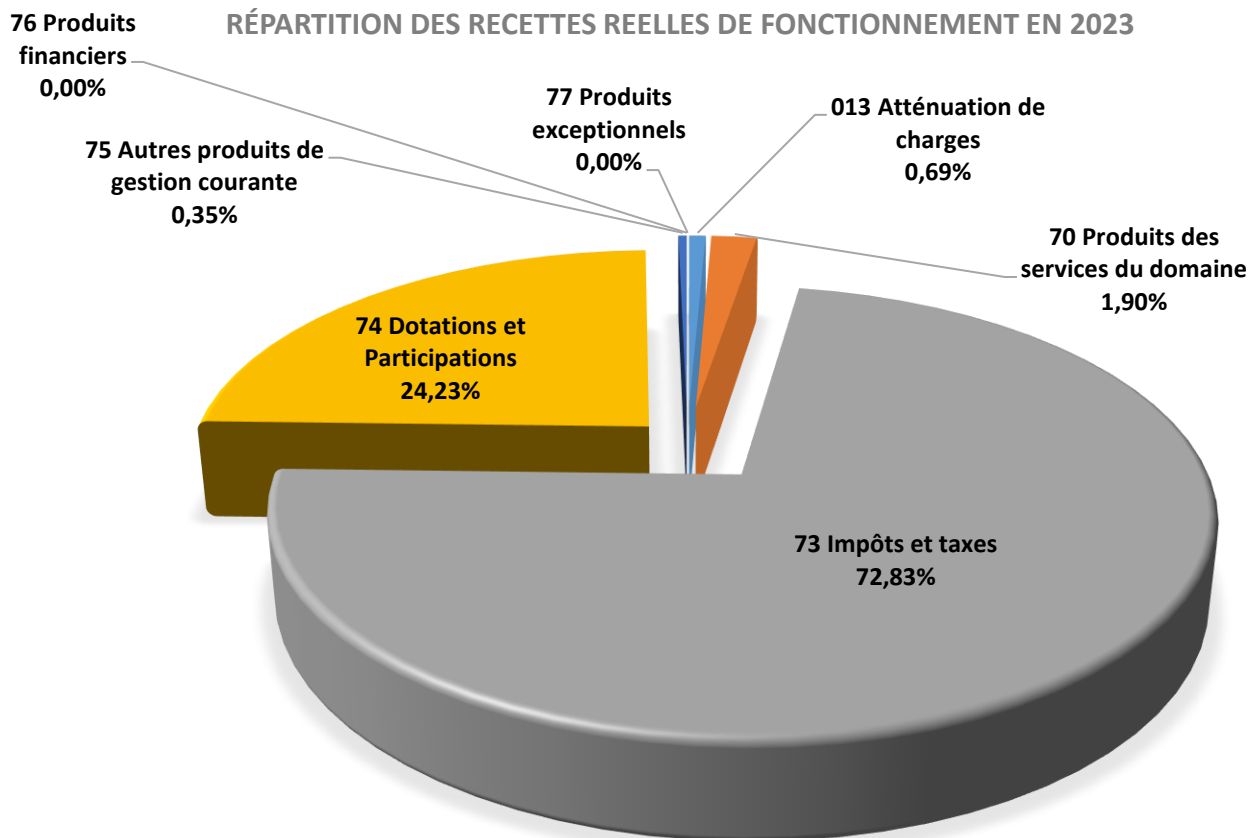
II. BUDGET PRIMITIF 2023 – LE BUDGET PRINCIPAL

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A) DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant	%
013	Atténuation de charges	500 000,00 €	0,76%
70	Produits des services du domaine	1 332 368,00 €	2,02%
73	Impôts et taxes	47 858 377,00 €	72,56%
74	Dotations et Participations	15 988 120,00 €	24,24%
75	Autres produits de gestion courante	277 000,00 €	0,42%
76	Produits financiers	- €	0,00%
77	Produits exceptionnels	- €	0,00%
002	Report exercice précédent	- €	
Total des recettes réelles		65 955 865,00 €	
042	Transfert entre sections	300 000,00 €	
Total des recettes d'ordre		300 000,00 €	
TOTAL		66 255 865,00 €	



i. Focus sur la fiscalité directe

	TFPB	TFPB
Bases	34 190 000	299 900
Taux	49,36%	45,10%
Produit	16 876 184	135 255
Total des produits votés en 2023	17 011 439 €	
TH	578 846 €	
Allocations compensatrices	2 817 892 €	
Réforme fiscale (gain coefficient correcteur)	3 620 603 €	
Total des ressources fiscales indépendantes des taux	7 017 341 €	
Totale des ressources Fiscales 2023	24 028 780 €	

ii. Focus sur la dotation globale de fonctionnement

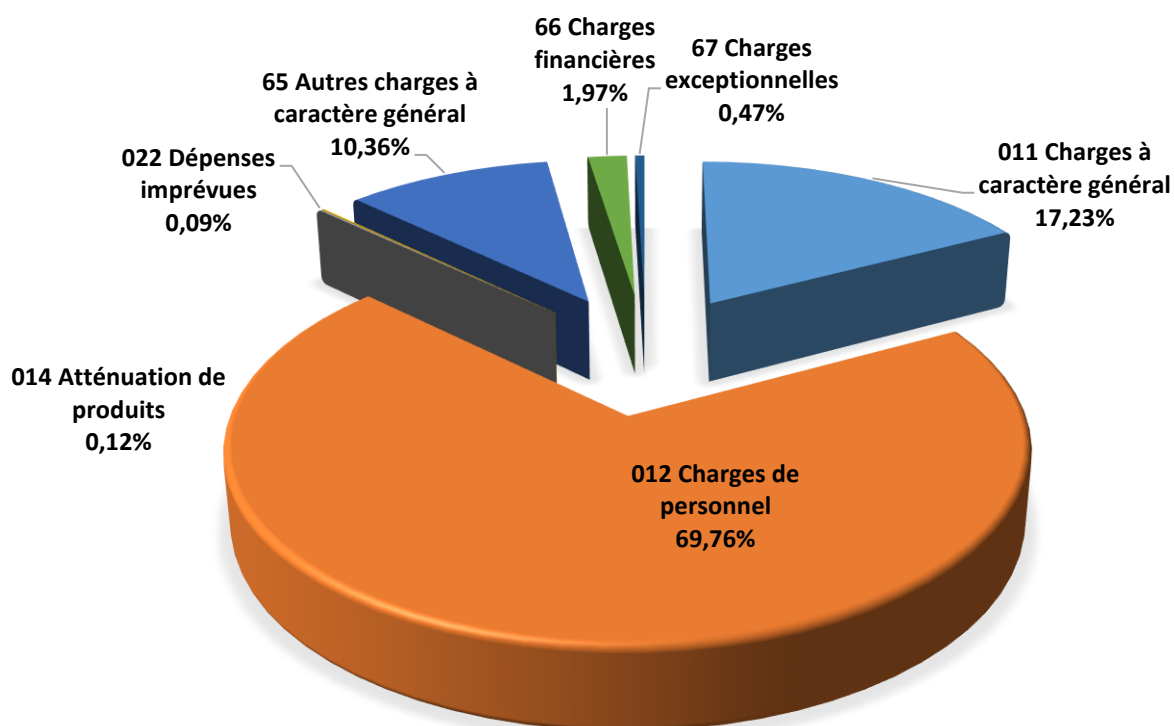
	Montant
Dotation forfaitaire (1)	3 988 439 €
Dotation d'aménagement (2)	5 637 134 €
Dotation globale de fonctionnement (3) = (1+2)	9 625 573 €
DGF/Population (4)	260 €

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A) DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant	%
011	Charges à caractère général	9 910 919,00 €	17,11%
012	Charges de personnel	39 900 000,00 €	68,87%
014	Atténuation de produits	70 000,00 €	0,12%
68	Dotations aux provisions	100 000,00 €	0,17%
65	Autres charges à caractère général	6 475 360,00 €	11,18%
66	Charges financières	1 123 900,00 €	1,94%
67	Charges exceptionnelles	351 382,00 €	0,61%
Total des dépenses réelles		57 931 561,00 €	
023	Virement vers la section d'Investissement	7 267 304,00 €	
042	Transfert entre sections	1 057 000,00 €	
Total des dépenses d'ordre		8 324 304,00 €	
002	Report exercice précédent	- €	
TOTAL		66 255 865,00 €	

RÉPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2023



i. Focus sur les charges de personnel

	Montant
012 Charges de personnel	39 900 000,00 €
013 Atténuation de charges	500 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	57 931 561,00 €
Charges de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	68,01%
Nombre d'agents en emploi permanent	1 045
Nombre d'agents en emploi non permanent	50

ii. Focus sur la répartition des subventions à verser

	Montant
Subvention aux associations	1 696 703,00 €
Subvention aux écoles privées	750 000,00 €
Subvention à la Caisse des Ecoles	951 863,00 €
Subvention au CCAS	1 366 000,00 €

iii. Focus sur l'épargne et l'endettement communal

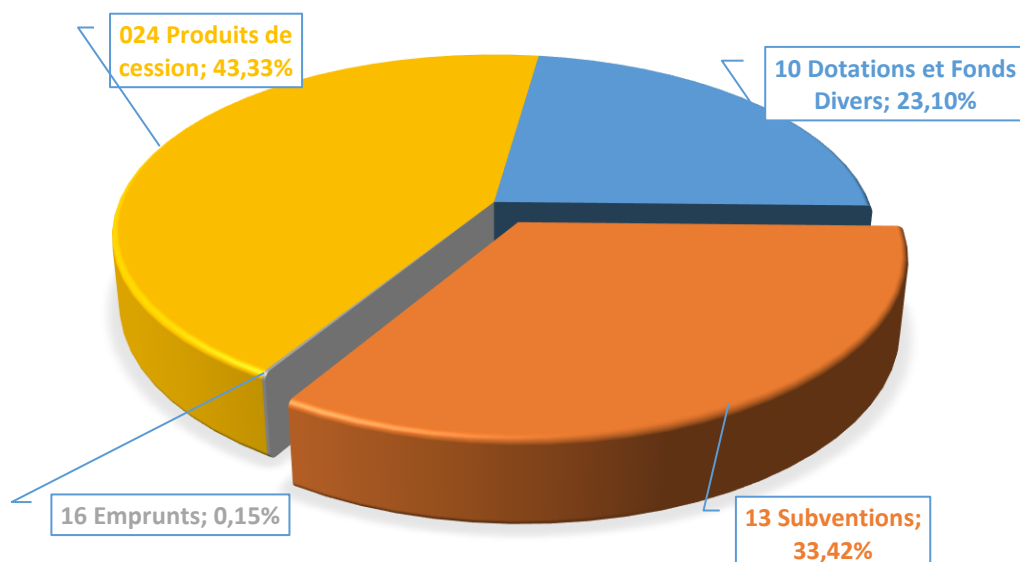
Dépenses réelles de Fonctionnement (1)	57 931 561,00 €
Recettes réelles de Fonctionnement (2)	65 955 865,00 €
Travaux en Régie (3)	- €
Epargne brute (4) = (2-1-3)	8 024 304,00 €
Capital de la dette (5)	3 900 000,00 €
Epargne nette (6) = (4-5)	4 124 304,00 €
Encours de dette (7)	30 488 269,00 €
Capacité de désendettement en années théoriques (8) =(7/4)	4
Encours de la dette/Recettes réelles de Fonctionnement (9) =(7/2)	46%

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

A) DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant	%
10	Dotations et Fonds Divers	5 813 340,78 €	23,41%
13	Subventions	8 263 184,75 €	33,28%
16	Emprunts	36 300,00 €	0,15%
024	Produits des cessions	10 717 530,00 €	43,16%
Total des recettes réelles		24 830 355,53 €	
021	Virement de section de fonctionnement	7 267 304,00 €	
040	Transfert entre sections	1 057 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	- €	
Total des recettes d'ordre		8 324 304,00 €	
TOTAL		33 154 659,53 €	

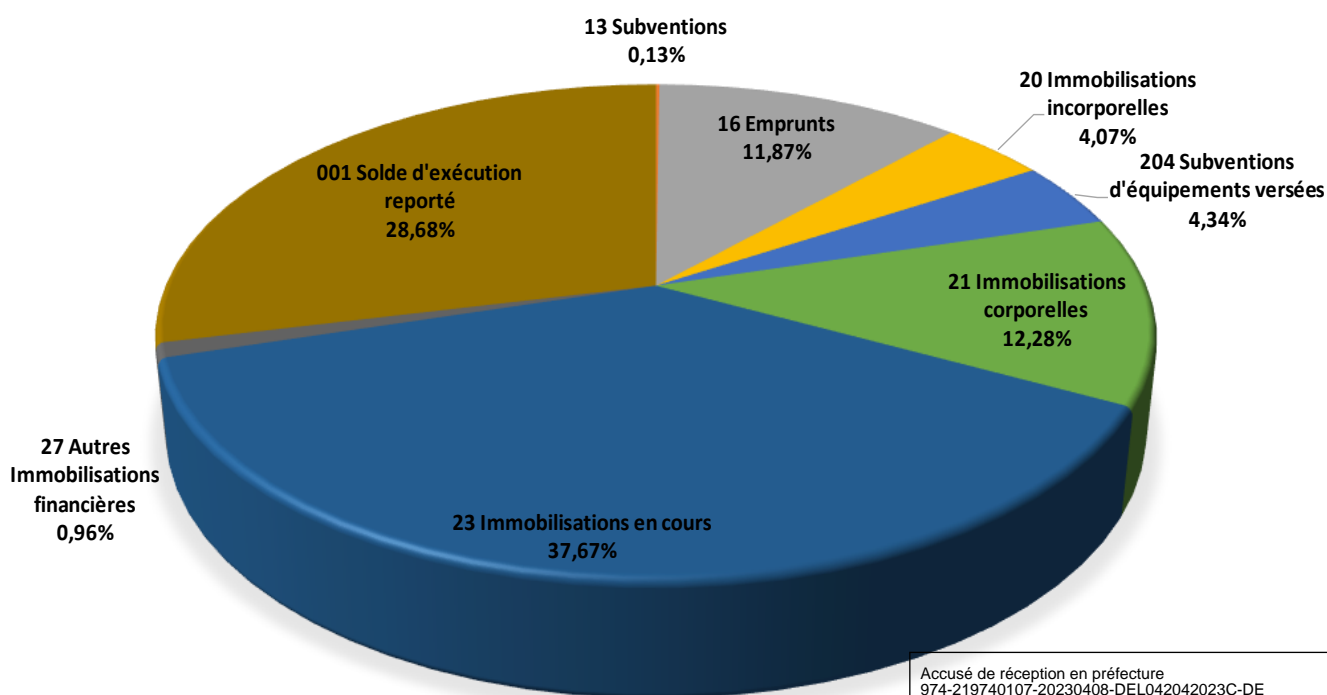
RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2023



A) DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant	%
10	Dotations et Fonds divers		
13	Subventions	43 400,00 €	0,13%
16	Emprunts	3 900 000,00 €	11,87%
20	Immobilisations incorporelles	1 335 986,95 €	4,07%
204	Subventions d'équipements versées	1 426 282,00 €	4,34%
21	Immobilisations corporelles	4 032 928,31 €	12,28%
23	Immobilisations en cours	12 377 276,60 €	37,67%
26	Participations et créances	- €	
27	Autres Immobilisations financières	315 000,00 €	0,96%
001	Solde d'exécution reporté	9 423 785,67 €	
Total des dépenses réelles		32 854 659,53 €	
040	Transfert entre sections	300 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	- €	
Total des dépenses d'ordre		300 000,00 €	
TOTAL		33 154 659,53 €	

RÉPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2023



OPERATIONS	Dépenses		Recettes	
	BP 2023	RAR 2022	BP 2023	RAR 2022
	1 033 380,55	253 945,93		
1.1 - Amélioration de voiries marché à commande	500 000,00		286 738,00	
1.14 - Participation versée au Département (RD53 l'Abondance)	89 000,00			
1.19 - Soutènement OA Ch. Bélier / Manès	108 500,00		80 000,00	
1.20 - Electrification urbaine	50 000,00			
1.23 - ZAC Sainte-Anne (participation de la Ville)	85 695,00			
1.24 - Etudes PLU	20 000,00			
1.32 - Aménagement d'un carrefour Chemin du Cap		3 417,75		
1.33 - Acquisition de matériel de désherbage				13 506,50
1.37 - Endiguement ravine sèche		2 042,84		
1.38 - Fonds routier		61 761,08		
1.4 - Aménagement du front de mer	20 000,00	170 035,05		180 705,70
1.41 - Unité de potabilisation		3 385,20		
1.43 - Participation aménagement RD54 Bras-Canot	375 160,00			
1.5 - Extension Cimetière de Saint-Benoît	150 000,00	2 582,30		
1.52 - Maison Funéraire	54 250,00		42 500,00	
1.54 - Participation versée à la SEMAC (Montfleury)	221 427,00			
1.55 - Investissements divers en faveur de la transition écologique	300 000,00		71 198,00	
1.56 - Installation de sanitaires automatiques dans les espaces publics	300 000,00		147 465,00	
1.57 - Eco box	130 000,00			
1.59 - Participation Nouvelle Caserne SDIS	850 000,00			
1.6 - Participation versée au SIDELEC (rénovation éclairage public et sportif)	175 000,00			
1.8 - Reconstruction radier llet (études)		70,53		
2.03 - Etanchéité parvis médiathèque Antoine ROUSSIN	60 000,00	10 850,00	44 240,00	
2.04 - Réhabilitation de 3 logements témoins caserne de Beaulieu	43 400,00	4 459,35		
2.05 - Réhabilitation de la caserne de gendarmerie de Beaulieu	30 000,00	27 721,73		
2.06 - Mise aux normes locaux Café Culture	32 550,00		25 500,00	
2.07 - Travaux église de Saint-Benoît	583 018,00	10 711,12		
2.08 - Contrôle et travaux de mise aux normes des bâtiments administratifs	54 250,00		40 000,00	
2.10 - Réhabilitation du théâtre Les Bambous		12 140,65		
2.12 - Ventilation local archive médiathèque Antoine ROUSSIN	15 000,00		11 060,00	
2.13 - Gare ferroviaire	75 000,00			
2.14 - Bibliothèque de Sainte-Anne	80 000,00			
3.07 - Mobiliers de restauration scolaire		37 959,77	32 000,00	
3.08 - Mobiliers scolaires classes	267 650,00		150 341,00	
3.09 - Equipements de restauration scolaire	233 350,00	43 426,95	108 534,00	
3.12 - Reconstruction de l'école Denise SALAI-Tranche 2				
3.121 - ECOLE DENISE SALAI TRANCHE 2	4 000 000,00		2 793 000,00	
3.13 - Travaux de mise aux normes des installations électriques (écoles)	130 200,00		96 000,00	
3.16 - Travaux sur le bâti scolaire		9 078,22		
3.17 - Travaux d'étanchéité dans les écoles	282 750,00		163 479,00	
3.25 - Réhabilitation des écoles	262 750,00		127 500,00	
3.26 - Modulaires				
3.27 - Matériel pour les écoles				
3.28 - Dédoublément classes CP CE1		7 696,55		

190
 Accusé de réception en préfecture
 07-20230408-DEL042042023C-DE
 Date de réception préfecture : 24/04/2023

OPERATIONS	Dépenses		Recettes	
	BP 2023	RAR 2022	BP 2023	RAR 2022
3.30 - Consolidation école Odile Elie	100 000,00	7 016,20		407 175,85
- Ecole R. ELIE	54 250,00		42 500,00	
3.32 - Ecole R. PITOU	54 250,00		42 500,00	
3.33 - Ecole E. ALBIUS	54 250,00		42 500,00	
3.34 - Acquisition de rideaux ignifugés pour les écoles	100 000,00		73 733,00	
3.35 - Installation de brasseurs d'air dans les classes	100 000,00		73 733,00	
4.02 - Travaux d'étanchéité crèche Pandas		3 320,10		
4.03 - Crèche Les Ecureuils				6 470,70
4.06 - Travaux dans les crèches	81 000,00		59 724,00	
6.02 - Espace publics ATALANTE (NPNRU)	190 000,00			
6.03 - Mandat d'aménagement secteur Beaulieu (NPNRU)	100 000,00	214 992,75		
6.04 - Espaces publics Labourdonnais (NPNRU)	60 000,00			
6.05 - Reconstruction de l'école Girofles (NPNRU)	120 000,00			
6.06 - Réhabilitation MJC (NPNRU)	40 000,00			
6.08 - Acquisitions foncière (NPNRU)	500 000,00			
7.05 - Acquisitions d'engins et de divers matériels				
7.12 - Aménagement des locaux à l'étage du CCAS	120 000,00			
7.15 - Vidéoprotection centre ville	414 470,00	37 602,83	72 580,00	59 585,00
7.17 - Maison des services numériques	130 200,00	95,60		
7.19 - Réhabilitation du pôle insertion de Sainte-Anne	1 953 156,00	131 369,59	1 460 096,00	
7.20 - Travaux de sécurité des ERP sur le bâti administratif		19 372,69		
7.22 - Travaux transformation des locaux (ex PIJ) en bât. admin.	482 000,00		355 392,00	
7.23 - Travaux d'étanchéité sur le bâti administratif	80 000,00		58 986,00	
7.24 - Travaux sur le bâti administratif	271 221,98	21 370,23		
7.33 - Travaux de mise aux normes des ERP		55 405,92		
7.36 - Vidéoprotection bâtiments communaux	27 125,00		20 000,00	
7.38 - Acquisition de matériels pour la régie (travaux et voirie)	108 500,00		80 000,00	
7.39 - Acquisition de véhicules (PST2)	868 000,00		640 000,00	
7.41 - Matériels et mobiliers pour la Coordination Logistique	60 000,00		44 240,00	
7.43 - Renouvellement des climatiseurs dans les services administratifs				
7.44 - Travaux de GER sur les bâtiments (écoles, admin., sport)	90 000,00			
7.45 - Mission locale	151 900,00			
8.03 - Mobiliers pour les cases	30 000,00		22 120,00	
8.17 - Réhabilitation divers équipements sportifs	81 375,00		63 750,00	
8.18 - Réhabilitation du gymnase des Marsouins		5 359,67		
8.21 - Construction d'une piscine municipale à Sainte-Anne	160 000,00	9 208,94		
8.24 - Etude pour la construction d'une piscine municipale à Sainte-Anne		684,93		
8.25 - Travaux dans les maisons de quartiers	350 000,00		184 332,00	
8.26 - Travaux Piscine du BUTOR	51 080,00	259,94	40 000,00	
8.27 - Travaux Piscine de la gare		3 851,75		
8.29 - Ludoparc	100 000,00			
8.31 - Installation d'aires de jeux dans les quartiers	120 000,00			
8.32 - Réhabilitation du gymnase Bouvet	100 000,00			
Total général	17 915 108,53	1 365 765,33	7 595 741,00	667 443,75

III. BUDGET PRIMITIF 2023 - LE BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

A. BUDGET FOSSOYAGE

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant
70	Ventes de produits	5 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 958,94 €
TOTAL		20 958,94 €

2- Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	5 958,94 €
012	Charges de personnel	15 000,00 €
TOTAL		20 958,94 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce budget n'a pas de section d'investissement.

IV. BUDGET PRIMITIF 2023 – LE BUDGET CONSOLIDÉ

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	66 255 865,00 €	33 154 659,53 €	99 410 524,53 €
BUDGET POMPES FUNEBRES	20 958,94 €		20 958,94 €
TOTAL	66 276 823,94 €	33 154 659,53 €	99 431 483,47 €

VENTILATION DU BUDGET CONSOLIDE AU BUDGET PRIMITIF 2023

